

Fiche de données de sécurité (FDS) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'émission : 08-févr.-2018 Version 1

# SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Produit n° 5633 Nom du produit SB203580

Reach registration number Cette substance / mélange contient uniquement des ingrédients qui ont été enregistrés ou

sont exonérés d'enregistrement, conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006.

Contient

Nom chimiqueNuméro d'indexNuméro CAS4-[4-(4-fluorophenyl)-2-(4-methylsulfinylphenyl)-1Not Listed152121-47-6

H-imidazol-5-yl]pyridine (90 - 100%)

Formule C21H16FN3OS Masse molaire 377.44 g/mol

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées**Utilisation en recherche uniquement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur (Applicable uniquement Fabricant

dans I'UE) Cell Signaling Technology, Inc.

Cell Signaling Technology Europe B.V. 3 Trask Lane
Schuttersveld 2 Danvers, MA 01923
2316 ZA Leiden United States

The Netherlands TEL: +1 978 867 2300 TEL: +31 (0)71 7200 200 FAX: +1 978 867 2400

FAX: +31 (0)71 891 0098

Website www.cellsignal.com Adresse e-mail info@cellsignal.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC 24 hours a day, 7 days a week, 365 days a year

+1 703 527 3887 (INTERNATIONAL) +1 800 424 9300 (NORTH AMERICA)

Europe 112

# **SECTION 2 : Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Règlement (CE) n ° 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)

## 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Hazard statement(s)

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

## Declaración (s) de Precaución

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P330 - Rincer la bouche

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

#### 2.3. Autres dangers

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées dans cet article, voir la section 16

# **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

Synonymes SB203580;

Pyridine, 4-(5-(4-fluorophenyl)-2-(4-(methylsulfinyl)phenyl)-1 H-imidazol-4-yl)-;

4-(4-Fluorophenyl)-2-(4-methylsulfinylphenyl)-5-(4-pyridyl)-1H-imidazole

Formule C21H16FN3OS

Nature chimique Monoconstituent substance.

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids	N° CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'enregistrement REACH
4-[4-(4-fluorophenyl)-2-(4 -methylsulfinylphenyl)-1H -imidazol-5-yl]pyridine		100	-	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

# **SECTION 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de

sécurité au médecin responsable. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Inhalation II n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. EN CAS D'INHALATION :

transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si

les symptômes persistent, consulter un médecin.

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements Contact avec la peau

contaminés et les chaussures. Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un

médecin. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Contact oculaire** Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Maintenir

l'œil grand ouvert pendant le rinçage.

Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un Ingestion

médecin. NE PAS faire vomir. Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais faire ingérer

quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Protection pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction déconseillés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, le cas échéant.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Évacuer le personnel vers des zones Pour les non-secouristes

sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Pour les secouristes

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Méthodes de nettoyage

Endiquer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Utiliser un équipement de protection individuelle. Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion et garder la poudre au sec.

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination. Éviter la formation de poussières. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir les sections 8 et 13 pour plus d'informations.

# **SECTION 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuel. Eviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Éviter une exposition directe au soleil.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation comme réactif de laboratoire.

# SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

## Contrôles techniques appropriés

Douches, rince-oeils et systèmes de ventilation.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau

**Protection des mains** Gants imperméables.

Autres Vêtements à manches longues. Gants imperméables.

Protection respiratoire Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection

respiratoire.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

# **SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueSolideAspectPoudreCouleurBlanc

OdeurAucune information disponibleSeuil olfactifAucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

pHAucune information disponiblePoint de fusion /congélationAucune information disponiblePoint d'ébullition initial et intervalleAucune information disponible

d'ébullition

Point d'éclair

Taux d'évaporation

Inflammabilité (solide, gaz)

Limite supérieure d'inflammabilité

Limite inférieure d'inflammabilité

Pression de vapeur

Aucune information disponible

#### 5633 SB203580

Densité de vapeur Aucune information disponible Densité relative Aucune information disponible Solubilité Aucune information disponible

Aucune information disponible Coefficient de partage :

n-octanol/eau

Température d'auto-inflammabilité Aucune information disponible Aucune information disponible Température de décomposition Aucune information disponible Viscosité Propriétés explosives Aucune information disponible

**Propriétés** Aucune information disponible comburantes

9.2. Autres informations

Point de ramollissement Aucune information disponible

Masse molaire 377.44 g/mol

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible Aucune information disponible Teneur en COV Densité Aucune information disponible

# SECTION 10 : Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit. Polymérisation dangereuse

Réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

## 10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre. Fluorure d'hydrogène.

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Ce matériel ne doit être traité que par la supervision étroite de ceux qui sont correctement qualifiés dans la manipulation et l'utilisation de produits chimiques potentiellement dangereux. Il faut garder à l'esprit que les propriétés toxicologiques et physiologiques de ce composé ne sont pas bien définies.

## Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles. **Contact oculaire** Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit. Contact avec la peau

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes Aucune information disponible. Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucune information disponible. Lésions oculaires graves/irritation Aucune information disponible.

oculaire

Sensibilisation Aucune information disponible. Aucune information disponible. Effets mutagènes Effets cancérogènes Aucune information disponible. Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible. STOT - exposition unique Aucune information disponible. STOT - exposition répétée Aucune information disponible. Danger par aspiration Aucune information disponible. **Autres informations** Aucune information disponible.

# **SECTION 12 : Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Aucune information disponible

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

100% du mélange se compose de composants de dangers inconnus pour le milieu

aquatique.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Facteur de bioconcentration

(BCF)

Aucune information disponible. Aucune information disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

## 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

# SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non

Emballages contaminés

utilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour

recyclage ou élimination.

Autres informations Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit

lui-même mais à son application. Les codes de déchets doivent être assignés par

l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**

#### IMDG/IMO

14.1 Numéro ONU Non réalementé 14.2 Nom d'expédition des Nations Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Aucun(e) 14.6 Précautions particulières à Aucun(e)

prendre par l'utilisateur

14.7 Transport en vrac Non réglementé

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

#### ADR/RID

14.1 Numéro ONU Non réglementé 14.2 Nom d'expédition des Nations Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Aucun(e) 14.6 Précautions particulières à Aucun(e)

prendre par l'utilisateur

#### IATA

14.1 Numéro ONU Non réglementé 14.2 Nom d'expédition des Nations Non réglementé unies

Non réglementé 14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Aucun(e) 14.6 Précautions particulières à Aucun(e)

prendre par l'utilisateur

# **SECTION 15: Informations réglementaires**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Liste des substances de très haute préoccupation pour l'information d'autorisation

Ce produit ne contient pas de substances très préoccupantes.

#### **SEVESO -Information Directive**

Ce produit ne contient pas de substances identifiées dans la directive SEVESO.

## Inventaires Internationaux

TSCA 8(b) DSL/NDSL **EINECS/ELINCS ENCS IECSC KECL PICCS** AICS (Australie)

## International inventories legend

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour cette substance

# **SECTION 16: Autres informations**

## Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

**Procédure de classification**Jugement expert et détermination de la force probante des données.

Date d'émission : 08-févr.-2018

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.